

**Doc. 11135**  
22 janvier 2007

## **Mise en œuvre des décisions du 3e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe**

Recommandation 1756 (2006)

Réponse du Comité des Ministres  
adoptée à la 984<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres (17-18 janvier 2007)

1. Le Comité des Ministres partage la volonté de l'Assemblée parlementaire de promouvoir le rôle du Conseil de l'Europe conformément aux orientations fixées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet de Varsovie. Toute son action vise à donner une suite concrète et rapide à ces orientations. Les nombreuses propositions formulées par l'Assemblée dans sa recommandation constituent à cet égard une source d'inspiration que le Comité des Ministres ne manquera pas de garder à l'esprit. L'Assemblée sera tenue informée des suites qui seront données à ces propositions. Cela étant, à titre préliminaire, le Comité des Ministres souhaite faire part à l'Assemblée des réflexions générales suivantes.
2. En premier lieu, le Comité des Ministres partage pleinement le souci de l'Assemblée d'assurer l'efficacité de la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Lors de leur 116<sup>e</sup> Session, les Ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent au rôle de la CEDH et de la Cour européenne des Droits de l'Homme dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales à travers l'Europe. La Session a également souligné la nécessité d'accroître la capacité des systèmes juridiques nationaux à protéger les droits consacrés par la CEDH et le Comité des Ministres a rapidement assigné d'importants travaux supplémentaires dans ce domaine au Comité directeur pour les Droits de l'Homme, travaux à propos desquels un rapport intérimaire sera présenté lors de la 117<sup>e</sup> Session. Il est extrêmement regrettable et préoccupant que la Douma russe n'ait pas ratifié le Protocole n°14 à la CEDH, alors que tous les Etats membres avaient exprimé leur détermination en ce sens lors du Sommet de Varsovie. En dépit de ce contretemps très dommageable, et qu'il appelle instamment la Russie à résoudre rapidement, le Comité des Ministres continuera à faire de la consolidation du système de protection des droits de l'homme offert par la CEDH la plus haute de ses priorités. Il explorera, dans les semaines et les mois à venir, toutes les mesures propres à atteindre l'objectif qui lui a été fixé en ce sens par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il entreprendra, dans les prochains mois, d'examiner les suites à donner au rapport qui lui a été soumis par le Groupe des Sages à la fin de 2006. Ce rapport sera discuté une première fois lors du colloque qui sera organisé par la Présidence saint-marinaise du Comité des Ministres les 22 et 23 mars 2007 sur « Les développements futurs de la Cour européenne des Droits de l'Homme à la lumière du rapport des Sages ».
3. Pour ce qui est du Forum sur l'avenir de la démocratie, le Comité des Ministres tient à assurer l'Assemblée parlementaire qu'il a la ferme volonté d'en faire un outil pratique de promotion des valeurs du Conseil de l'Europe. Il compte sur la poursuite du soutien de l'Assemblée parlementaire en ce sens, notamment dans le cadre de la préparation de la prochaine session du Forum, qui aura lieu en Suède en 2007, mais aussi dans le suivi donné aux propositions et recommandations issues des sessions précédentes, en particulier lorsqu'elles touchent aux domaines de compétence des parlements nationaux.
4. Le Comité des Ministres partage également la volonté de l'Assemblée parlementaire de promouvoir l'acquis et le potentiel normatif du Conseil de l'Europe, selon les priorités fixées en la matière par le Sommet de Varsovie. Cela étant, le Comité des Ministres ne voit pas d'antagonisme entre, d'une part, les programmes d'assistance bilatérale, au demeurant soutenus fortement par les Etats membres qui en

bénéficient et, d'autre part, le partage multilatéral de bonnes pratiques et la participation égale de tous les Etats membres à l'élaboration de nouveaux instruments de droit international. Loin d'être substituables, voire en opposition, les unes par rapport aux autres, comme le laisse suggérer la recommandation de l'Assemblée, ces voies d'action sont au contraire complémentaires.

5. Pour ce qui est du respect des engagements des Etats membres, le Comité des Ministres souhaiterait informer l'Assemblée parlementaire que, lors de leur 977<sup>e</sup> réunion (19 octobre 2006), les Délégués des Ministres ont chargé le Secrétariat de préparer une analyse approfondie sur les éventuels arrangements futurs concernant la procédure de suivi thématique du Comité des Ministres, et de la présenter lors de l'une de leurs prochaines réunions. A la lumière de cette analyse, le Comité des Ministres décidera du devenir de sa procédure de suivi, en gardant à l'esprit les autres procédures auxquelles l'Assemblée parlementaire fait référence.

6. En ce qui concerne les relations avec l'Union européenne, le Comité des Ministres renvoie l'Assemblée parlementaire à la réponse intérimaire qu'il a donnée à sa Recommandation 1743 (2006) relative au Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

7. S'agissant des nouveaux défis auxquels doivent faire face les sociétés européennes, le Comité des Ministres estime qu'ils ont été clairement identifiés, et de manière exhaustive, dans le Plan d'action du Sommet de Varsovie. L'un de ces défis concerne la gestion des flux migratoires, domaine dans lequel les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont considéré que le Conseil de l'Europe devrait poursuivre ses activités. Il s'agit désormais de mettre pleinement en œuvre les décisions prises lors du Sommet pour faire face à ces défis.

8. Pour ce qui est enfin du fonctionnement du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres rappelle qu'un bilan de la mise en œuvre des décisions du Sommet de Varsovie sera présenté lors de sa 117<sup>e</sup> Session, en mai 2007. Quant aux demandes de l'Assemblée de renforcer ses compétences dans les domaines normatif et budgétaire, également évoquées dans ses Recommandations 1728 (2005) et 1763 (2006), le Comité des Ministres a demandé à son Groupe de travail sur les réformes institutionnelles (GT-REF.INST) de les examiner. Le Groupe de travail a tenu un premier échange de vues sur ce sujet, en présence de M. Peter Schieder, Rapporteur de l'Assemblée sur l'équilibre institutionnel au Conseil de l'Europe, le 16 janvier 2007. L'Assemblée sera informée en temps utile des suites que le Comité des Ministres entend donner à ses propositions.